



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26

fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **16-08**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 17 avril 2008**

Le dix-sept avril deux mille huit, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la Présidence de Michel BAFFERT, Président du SIRD.

Date de convocation : 9 avril 2008

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 18 Votants : 18

Présents : Mmes C.DIDIER, M.MASTROMAURO, J.CHAPUIS(suppléante de Mme BROUZET), G.FRIER, J.CARRIER, J.TESSAIRE, A.SAUNIER-PLUMAZ, V.MICHEL, MM M.BAFFERT, F.GILABERT, A.CARBONARI, D.ROUX, G.JULLIEN, C.COIGNÉ, P.MOLINARO, Y.BOULARD, J.GAUTHIER, M. REPELLIN.

Absents excusés : Mme M. BROUZET

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique MICHEL

Rappel du quorum : 10

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

Détermination du nombre de Vice-présidents- Composition du bureau

DELCOM 16-08

Le Président expose

Conformément à L'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales le comité syndical détermine le nombre de vice-présidents sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du comité syndical, soit pour un comité comptant 18 délégués, 6 vice-présidents.

Le Président propose la création de 5 postes de Vice-Présidents.

Le bureau est composé du président, des 5 vice-présidents et des conseillers délégués.

Le comité syndical, après débat

↳ VALIDE le nombre de vice-président à 5

↳ VALIDE la composition du bureau

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 18 avril 2008

Le Président,
Michel BAFFERT